

Introduction à la semaine 4 : rôles et responsabilités

Intervenant

Marie-Anne CHABIN (CR2PA, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

Texte

Nous voici à mi-parcours. Nous avons analysé le contexte de l'information engageante, pesé la valeur de l'information, décrypté les temps de l'archivage. Nous parlerons cette semaine des acteurs de l'archivage managérial et de leurs rôles respectifs.

L'archivage est l'affaire de tous et de chacun :

- la direction générale qui porte la responsabilité des documents de l'entreprise, en tant que propriétaire, au sens juridique, de ces documents ;
- puis les métiers, dans le cadre des activités et opérations quotidiennes, produisent ou manipulent les documents que l'entreprise doit conserver pour s'assurer dans une future situation juridiquement difficile ou pour des besoins de mémoire des métiers ;
- enfin des professionnels aux compétences variées qui assistent les métiers pour bien produire, bien archiver, bien conserver et bien retrouver les documents archivés. De nombreux témoignages de responsables de projet d'archivage vous montreront toutes les facettes de la démarche.

Un des messages forts de l'archivage managérial, axé sur les responsabilités, est qu'il faut absolument définir les règles de vie des documents avant de choisir un outil.

Un autre message, à l'encontre d'une idée-reçue sur l'archivage, est qu'il est en général prioritaire de s'occuper d'organiser le flux et non de gérer le stock.

Concernant l'externalisation en matière d'archivage, nous verrons la maturité du sujet dans la société d'aujourd'hui, non en avoir rappelé que l'on peut externaliser beaucoup de choses mais en aucun cas la propriété juridique des documents et la responsabilité attachée à cette propriété.

Pour conclure la semaine, nous verrons comment nos amis des Serres d'Eupéa, Rose Robinier, la directrice générale, et ses collaborateurs, vont élaborer la politique d'archivage de leur entreprise.